

Accès à l'emploi : l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur · Mars 2023 · n° 114



En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 59 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, soit un taux d'emploi inférieur de 7 points à celui des hommes et l'un des plus faibles de France métropolitaine. Cet écart a néanmoins été divisé par deux en vingt ans. Il est encore extrêmement élevé pour les parents de famille nombreuse.

Les femmes qui habitent une commune rurale, et encore plus si celle-ci est proche d'une ville, sont plus souvent en emploi que celles qui vivent dans une commune urbaine.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel, surtout lorsqu'elles vivent dans une commune rurale ou qu'elles ont des enfants à charge. L'écart de recours au temps partiel entre les femmes et les hommes est le plus fort pour les parents de famille nombreuse.

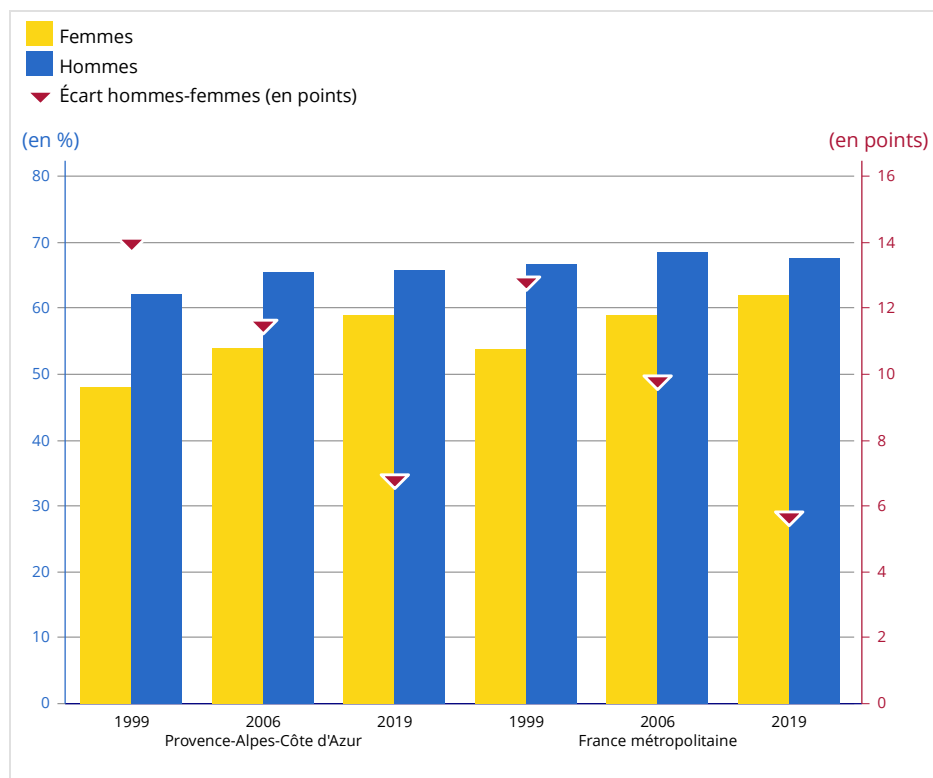
Les inégalités de salaire en défaveur des femmes s'expliquent moins par les temps de travail que par des rémunérations horaires moyennes plus faibles. Ainsi, en 2019, les salariées ont perçu un salaire net en équivalent temps plein inférieur de 15 % à celui des hommes. Les écarts de rémunération sont accentués pour les cadres et les habitants des communes rurales proches des villes.

Des femmes bien moins souvent en emploi que les hommes

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans toutes les autres régions françaises, les femmes ont moins souvent un emploi que les hommes. En 2019, c'est le cas de 59 % des habitantes de la région ayant entre 15 et 64 ans (**champ**) contre 66 % des hommes (**figure 1**). Ces taux d'emploi sont inférieurs à ceux de France métropolitaine. Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'ailleurs l'une des régions où le taux d'emploi des femmes est le plus faible, avec la Corse et les Hauts-de-France.

La proportion de femmes occupant un emploi est inférieure de 7 points à celle des hommes. Cet écart est légèrement plus élevé qu'en moyenne nationale (-6 points). C'est l'un des plus fort des régions métropolitaines avec la Corse et les Hauts-de-France. Il atteint -9 points chez les 25-59 ans, la tranche d'âge où l'activité professionnelle est la plus fréquente chez les femmes comme chez les hommes (respectivement 71 % et 80 %). Avant 25 ans, 25 % des femmes occupent un emploi et 31 % entre 60 et 64 ans. Chez les hommes, ces parts s'élèvent respectivement à 30 % et 34 %.

Figure 1 – Taux d'emploi des femmes et des hommes et écart entre les hommes et les femmes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine en 1999, 2006 et 2019



Lecture : en 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi les 15 à 64 ans, 58,9 % des femmes et 65,7 % des hommes sont en emploi (échelle de gauche). Cela représente un écart en défaveur des femmes de 6,8 points de pourcentage (échelle de droite).

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, recensements de la population.

Comme à l'échelle nationale, les femmes de 25 à 59 ans exercent un peu plus fréquemment une activité professionnelle lorsqu'elles ont un ou deux enfants mineurs que lorsqu'elles n'en ont pas (respectivement 75 % et 71 % contre 79 % et 75 % en France métropolitaine). Le taux d'emploi décroît sensiblement à partir de trois enfants. Seulement la moitié des mères de ces âges ayant trois enfants ou plus est en emploi (49 % contre 59 % en France métropolitaine). Par ailleurs, lorsqu'elles élèvent seules leur(s) enfant(s), les femmes occupent également moins fréquemment un emploi (67 %, **encadré 1**).

A contrario, parmi les hommes de 25 à 59 ans, les pères d'un ou deux enfants travaillent nettement plus fréquemment que les hommes sans enfant (respectivement 89 % et 74 %). Et le taux d'emploi baisse à partir de trois enfants (81 %) mais de façon moins marquée que chez les femmes. Les constats sont similaires en France métropolitaine.

L'écart de taux d'emploi en défaveur des femmes est ainsi beaucoup plus élevé chez les parents de 25 à 59 ans (17 points contre 3 points chez les adultes sans enfant) et augmente avec le nombre d'enfants pour atteindre 32 points pour les parents de trois enfants ou plus.

Des écarts femmes-hommes qui se réduisent

Entre 1999 et 2019, le taux d'emploi des femmes a sensiblement progressé, davantage que celui des hommes. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a augmenté de onze points pour les femmes et de quatre points pour les hommes (respectivement +8 points et +1 point en France métropolitaine). L'évolution a été particulièrement marquée chez les femmes de 45 à 64 ans (+17 points).

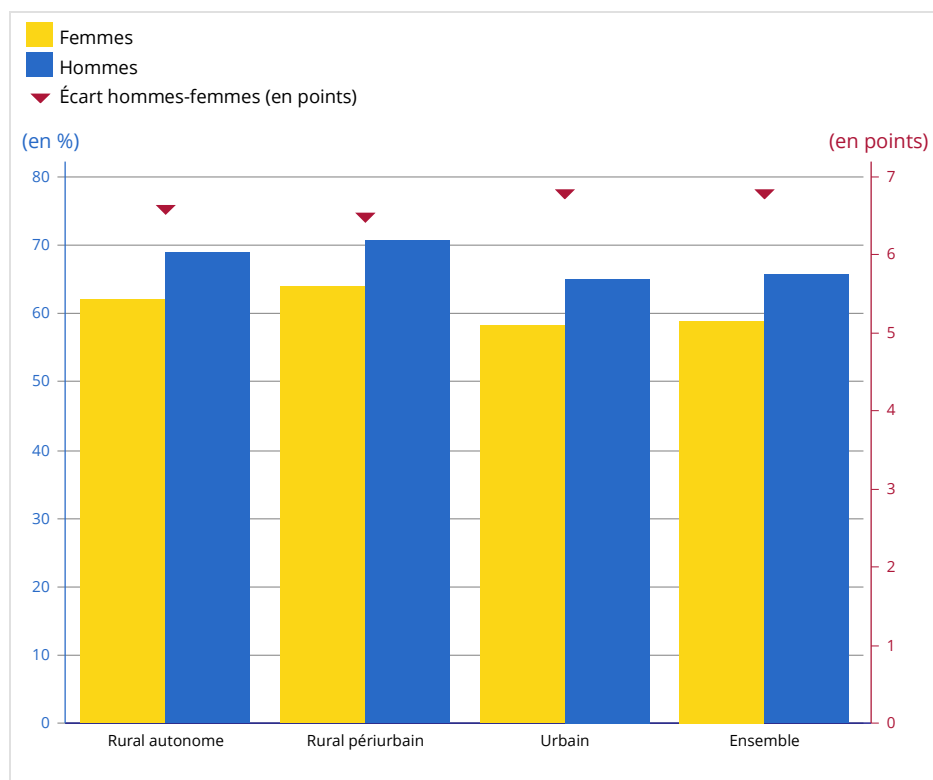
La progression du taux d'emploi des femmes se répartit de manière équilibrée entre les deux périodes intercensitaires 1999-2006 et 2006-2019 (respectivement +6 points et +5 points). *A contrario*, la proportion d'hommes en emploi est quasi stable depuis 2006. Au final, l'écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes a été divisé par deux en vingt ans : en 1999, il était de 14 points en défaveur des femmes.

Les femmes plus fréquemment en emploi dans l'espace rural périurbain...

En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 85 % de la population vit dans l'espace urbain. L'espace rural périurbain, situé à proximité des villes, abrite 9 % des habitants et l'espace rural autonome, plus éloigné des villes, 6 %.

Les femmes qui résident dans l'espace rural, en particulier dans une commune rurale périurbaine, exercent plus fréquemment une activité professionnelle que celles qui vivent dans une commune urbaine (**figure 2**). Toutefois, la situation est très hétérogène au sein de chacun des espaces (**figure 3**). Les taux d'emploi des femmes sont très élevés dans la plupart des communes rurales des Hautes-Alpes excepté au sud-ouest, dans le nord-est des Alpes-de-Haute-Provence et le nord des Alpes-Maritimes. Ils sont plus faibles dans les grandes villes de la région : à Avignon 46 % des femmes ont un emploi, 53 % à Marseille, 55 % à Toulon et 57 % à Aix-en-Provence et Nice.

Figure 2a – Taux d'emploi des femmes et des hommes et écart entre les hommes et les femmes par type d'espace de résidence



Note : L'échelle de gauche fait référence aux taux d'emploi et l'échelle de droite à l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes. L'écart est arrondi au plus près de sa valeur réelle. La différence entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes peut légèrement différer de l'écart du fait des arrondis.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, recensement de la population 2019, zonage en aires d'attraction des villes 2020, grille communale de densité 2020.

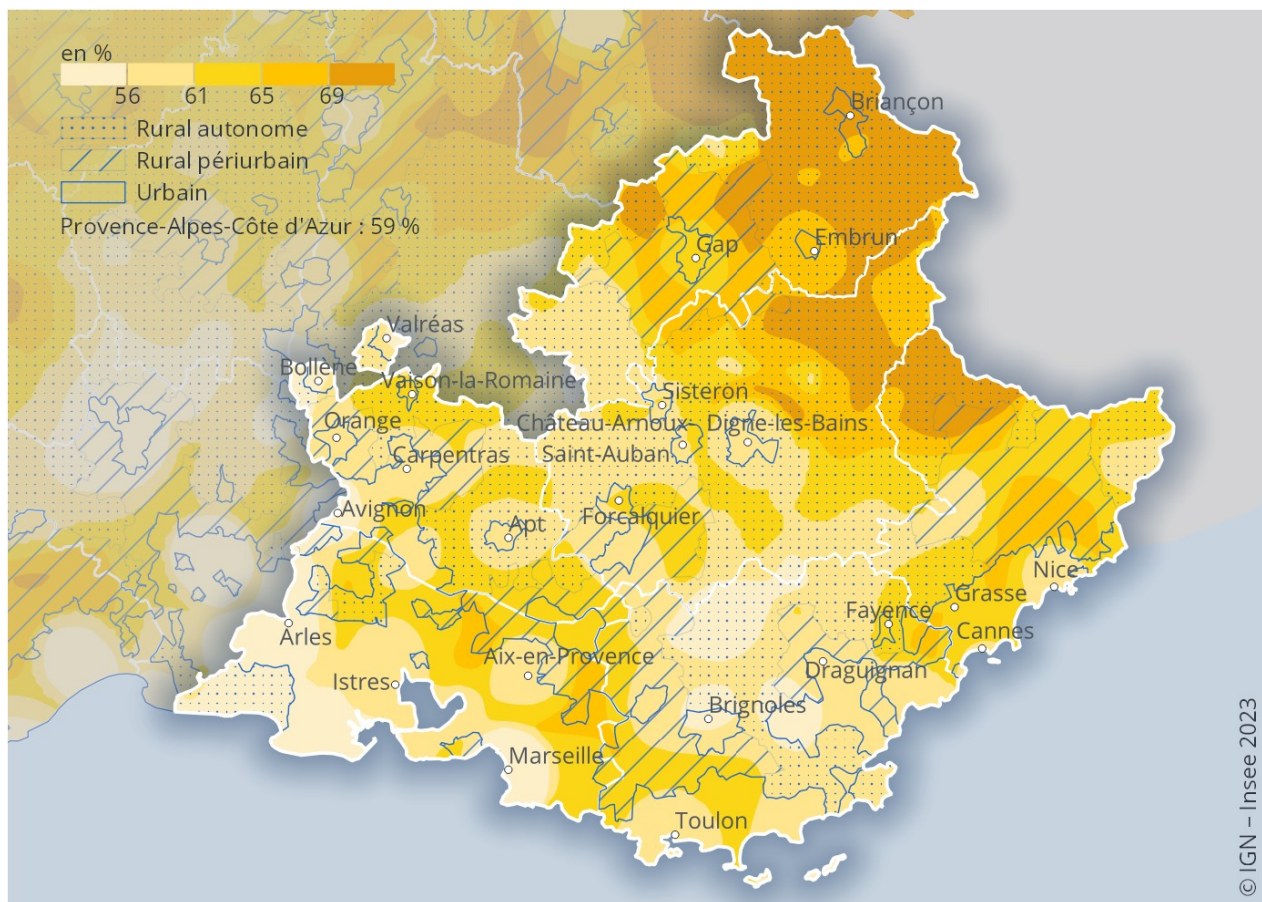
Lorsqu'elles habitent une commune rurale, les femmes qui ont un ou deux enfants ont significativement plus souvent un emploi que celles sans enfant.

Comme les femmes, les hommes sont plus fréquemment en emploi dans l'espace rural périurbain que dans l'espace rural autonome ou l'espace urbain. Le même phénomène s'observe à l'échelle nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la différence entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes est de même ampleur dans l'espace urbain et dans l'espace rural, qu'il soit périurbain ou autonome. Au niveau national, l'écart est un peu plus faible dans l'espace rural périurbain.

L'insertion professionnelle des femmes sur l'ensemble du territoire constitue l'une des priorités de la politique publique portée par la Direction régionale et les déléguées départementales et délégués départementaux aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (**encadré 2**).

Figure 3 – Taux d'emploi des femmes et type d'espace en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Note : les données communales sont lissées et ne sont donc pas diffusables pour respecter le secret statistique.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, recensement de la population 2019, zonage en aires d'attraction des villes 2020, grille communale de densité 2020.

... Où leur taux d'emploi a le plus progressé

Entre 1999 et 2019, le taux d'emploi des femmes a le plus progressé dans l'espace rural périurbain (+14 points), l'augmentation étant de 12 points dans l'espace rural autonome et de 10 points dans l'espace urbain. Chez les hommes, la hausse du taux d'emploi a été particulièrement faible dans l'espace rural autonome (+1 point contre +4 points ailleurs dans la région). Sur la période, l'écart d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes s'est davantage réduit pour les habitantes et les habitants des communes rurales que pour celles et ceux des communes urbaines (de respectivement -11 points, -10 points et -7 points).

En 1999, le taux d'emploi des femmes résidant dans une commune rurale autonome était très proche de celui des femmes habitant une commune rurale périurbaine et la différence avec l'espace urbain était plus resserrée qu'en 2019. En revanche, chez les hommes, le taux d'emploi de ceux résidant dans une commune urbaine était nettement inférieur à celui des hommes habitant une commune rurale, qu'elle soit périurbaine ou autonome. L'écart en défaveur des femmes était ainsi particulièrement fort dans l'espace rural (17 points).

Les femmes sont trois fois plus souvent à temps partiel

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 26 % des femmes en emploi sont à temps partiel, soit une proportion trois fois plus élevée que celle des hommes (8 %). L'écart a diminué de 8 points entre 1999 et 2019, du fait d'un travail à temps plein devenu plus fréquent chez les femmes. En moyenne nationale, les constats sont similaires.

Parmi les raisons principales du recours au temps partiel, les femmes invoquent davantage des raisons personnelles ou familiales et en particulier le fait de s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante. Les hommes indiquent plus souvent rechercher un complément de revenu, exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation. Les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles soient ou non en recherche active d'emploi, constituent l'essentiel des personnes en sous-emploi. Les femmes sont, en 2019, davantage en situation de sous-emploi : 7,8 % contre 3,1 % des hommes en France. Elles représentent 70,4 % des personnes en situation de sous-emploi [Femmes et hommes, l'égalité en question, 2022 – **pour en savoir plus (3)**].

Dans la région, parmi les femmes en emploi âgées de 25 à 59 ans, celles qui ont des enfants sont plus souvent à temps partiel que les autres (respectivement 28 % et 21 %). Et le recours au temps partiel croît avec le nombre d'enfants : 24 % des mères ayant un seul enfant, 29 % de celles ayant deux enfants, 37 % de celles ayant trois enfants ou plus. À l'inverse, chez les hommes du même âge qui travaillent, les pères sont légèrement moins souvent à temps partiel que les hommes sans enfant (respectivement 5 % et 7 %), sauf à partir de trois enfants (7 %). Le recours au temps partiel pour les hommes reste de fait très minoritaire quelle que soit la situation familiale.

L'écart de recours au temps partiel entre les femmes et les hommes est ainsi plus marqué pour les parents et s'accroît avec le nombre d'enfants. Dans la région, il est de 14 points chez les personnes en emploi sans enfant, de 19 points pour celles ayant un enfant, de 24 points pour celles en ayant deux et de 31 points pour celles ayant trois enfants ou plus.

Un temps partiel des femmes plus fréquent dans l'espace rural

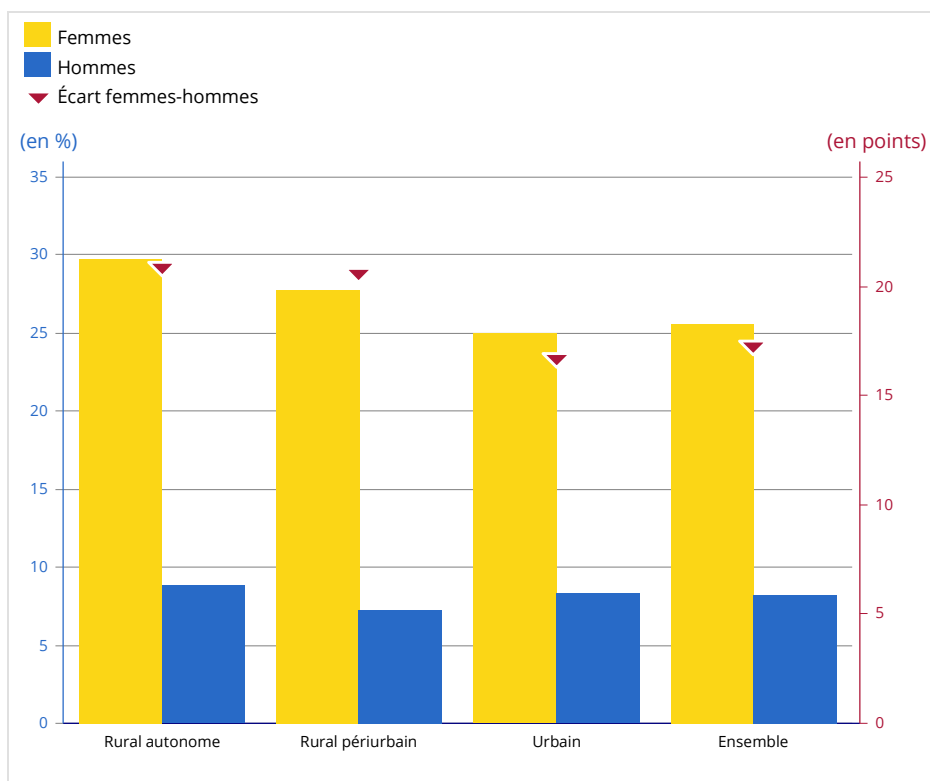
Plus elles habitent une commune éloignée des villes et plus les femmes en emploi sont à temps partiel, qu'elles aient ou non des enfants (**figure 4**). Chez les hommes, le recours au temps partiel est légèrement moins fréquent dans l'espace rural périurbain.

Aussi, les différences entre les femmes et les hommes dans le recours au temps partiel sont plus fortes dans l'espace rural, qu'il soit autonome ou périurbain, que dans l'espace urbain (respectivement +21 points et +17 points). Ces écarts sont très proches des écarts nationaux. Ils peuvent être mis en lien avec les caractéristiques des territoires, dont certaines sont susceptibles d'agir comme des « freins » à l'accès à l'emploi des femmes et à son amélioration (structure de l'emploi en matière de catégories socioprofessionnelles, poids de secteurs pourvoyeurs de contrats à faible quotité horaire ou encore accessibilité aux structures d'accueil de jeunes enfants ou aux écoles), dans un contexte d'inégale répartition du travail domestique entre les femmes et les hommes [Observatoire des territoires - **pour en savoir plus (6)**].

Provence-Alpes-Côte d'Azur

France métropolitaine

Figure 4a – Part de temps partiel chez les femmes et les hommes en emploi et leur écart selon le type d'espace de résidence



Note : l'échelle de gauche fait référence aux parts de femmes et d'hommes en emploi à temps partiel et l'échelle de droite à l'écart entre les parts de femmes et d'hommes en emploi à temps partiel. L'écart est arrondi au plus près de sa valeur réelle. La différence entre les parts de femmes et d'hommes en emploi à temps partiel peut légèrement différer de l'écart du fait des arrondis.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, recensement de la population 2019, zonage en aires d'attraction des villes 2020, grille communale de densité 2020.

Des salaires plus faibles pour les femmes

Lorsqu'elles occupent un emploi, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (respectivement 89 % et 82 % en 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elles perçoivent en moyenne un revenu salarial net mensuel de 1 540 euros, soit 21 % de moins que les hommes, un écart de même ampleur qu'en France métropolitaine.

Cet écart est lié en partie au temps de travail plus faible des femmes mais s'explique principalement par des écarts de rémunération horaire. En effet, en 2019, les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur perçoivent en moyenne un salaires net en équivalent temps plein (ETP) inférieur de 15 % à celui des hommes (-16 % en France métropolitaine, **figure 5**).

Le salaire net moyen en ETP des femmes est plus faible que celui des hommes dans toutes les catégories socio-professionnelles. L'écart est le plus faible chez les employés (-6,9 % dans la région et -8,5 % en France métropolitaine), qui sont la catégorie la plus féminisée mais aussi la moins bien rémunérée. Il est le plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (-18,4 % dans la région comme en France métropolitaine), catégorie en moyenne la mieux rémunérée.

Par ailleurs, parmi les personnes en emploi, les femmes sont moins souvent cadres que les hommes (respectivement 15 % et 19 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur), alors qu'elles sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur. C'est le cas de 40 % des femmes de 15 à 64 ans qui ne sont pas en études contre 33 % des hommes. Une grande partie des écarts de salaires entre les femmes et les hommes s'explique par le fait que les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés [Georges-Kot, 2020 – **pour en savoir plus (4)**]. Ces inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés sont particulièrement élevées parmi les femmes et les hommes ayant des enfants.

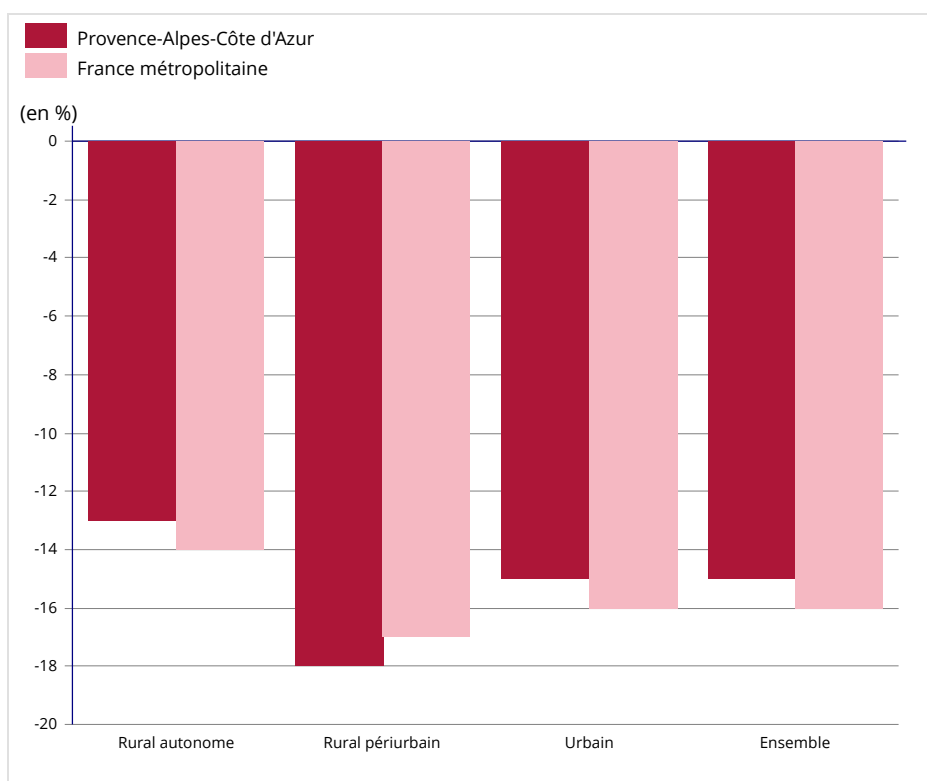
Des inégalités de salaire plus importantes dans l'espace rural périurbain

Dans la région, les différences de salaire net moyen en ETP entre les femmes et les hommes sont les plus marquées dans l'espace rural périurbain (-18 %), où les rémunérations des hommes sont les plus élevées, et les moins fortes dans l'espace rural autonome (-13 %). Les écarts sont plus importants pour les cadres et les employés dans l'espace rural périurbain alors que pour les autres professions les écarts sont assez proches dans tous les espaces.

Pour les femmes, les rémunérations moyennes les plus élevées sont celles des salariées habitant une commune urbaine (2 030 € net en ETP par mois). Les salaires des femmes sont plus faibles dans l'espace rural (1 990 € dans l'espace rural périurbain et 1 920 € dans l'espace rural autonome). Les hommes les mieux rémunérés en moyenne résident quant à eux dans l'espace rural périurbain (2 440 € net en ETP par mois), tandis que ceux ayant les rémunérations les plus faibles résident dans l'espace rural autonome (2 200 €). Le salaire net mensuel moyen en ETP des hommes habitant une commune urbaine est de 2 380 €. En France métropolitaine, les habitants des communes urbaines, femmes comme hommes, perçoivent les salaires moyens en ETP les plus élevés et les habitants de l'espace rural autonome les salaires les plus faibles.

Dans les territoires ruraux, les femmes travaillent très majoritairement dans le secteur médico-social, moins rémunérateur. [Observatoire des territoires, 2021 – **pour en savoir plus (6)**].

Figure 5 – Différence de salaire net moyen en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes selon le type d'espace, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine



Champ : salariés âgés de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, base tous salariés 2019 au lieu de résidence, zonage en aires d'attraction des villes 2020, grille communale de densité 2020.

Encadré 1 - Les mères de famille monoparentale davantage éloignées de l'emploi que les mères en couple

En 2019, 67 % des mères à la tête d'une famille monoparentale âgées de 25 à 59 ans occupent un emploi contre 72 % des mères en couple du même âge, soit un écart de -5 points, plus faible qu'en moyenne métropolitaine (-7 points). L'écart est le plus fort dans les communes rurales autonomes (-6 points) où le taux d'emploi des mères en couple est relativement élevé.

Les mères en emploi de 25 à 59 ans élevant seules leur(s) enfant(s) travaillent aussi fréquemment à temps partiel que celles en couple (environ 27 %), excepté dans les communes rurales autonomes où elles sont un peu plus souvent à temps partiel (33 % contre 31 %). En France métropolitaine, dans les différents types de territoires, les mères de famille monoparentale travaillent autant à temps partiel que les mères en couple.

Encadré 2 - Les politiques publiques menées par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique publique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est le fruit d'un travail partenarial coordonné par la direction régionale et les déléguées départementales et les délégués départementaux aux droits des femmes et à l'égalité. Elle se décline par des dispositifs territorialisés au plus près des besoins des femmes. Les axes prioritaires sont notamment l'accès à l'emploi pour les femmes qui en sont éloignées, la mixité des métiers et le développement de l'entrepreneuriat des femmes. En mettant en lumière les inégalités territoriales en matière d'accès à l'emploi, la présente étude doit permettre d'adapter la politique publique dans le domaine de l'égalité professionnelle aux situations locales.

Encadré 3 - Partenariat

Cette étude est issue d'un partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Publication rédigée par : Sonia Oujia, Carole Zampini (Insee)

En partenariat avec :

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources

Les données sur la situation des femmes et des hommes vis-à-vis de l'emploi sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population. Les rémunérations sont issues de la base tous salariés 2019 extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN).

Définitions

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes occupant un emploi et le nombre total de personnes.

Définie par Eurostat, la **grille communale de densité** permet de comparer les degrés d'urbanisation des pays européens, selon une méthodologie homogène. Elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

Les communes urbaines sont les communes denses et de densité intermédiaire. Elles forment l'**espace urbain**.

Les communes rurales sont les communes peu denses. Elles forment l'**espace rural**.

L'**espace rural périurbain** est constitué des communes rurales situées au sein d'une aire d'attraction d'une ville comprenant 50 000 habitants ou plus.

L'**espace rural autonome** est constitué des communes rurales qui n'appartiennent à aucune aire d'attraction ou bien à une aire d'attraction d'une ville comprenant moins de 50 000 habitants.

Le **revenu salarial net moyen mensuel** est la somme des salaires nets de tous les postes qu'a occupés la personne salariée au cours de l'année, y compris les allocations de chômage éventuelles, divisée par douze.

Le salaire en **équivalent temps plein** est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif de la personne salariée. Un temps plein correspond à 1 820 heures annuelles de travail. Si des heures supplémentaires sont effectuées au-delà de ce quota, le volume de travail de la personne salariée considérée est plafonné à 1 820 heures.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et, dans la plupart des cas, d'une couronne. La couronne est la zone d'influence du pôle en termes de déplacements domicile-travail. Elle rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs en emploi travaillent dans le pôle.

Pour en savoir plus

- > (1) Laïla Bentoudja, Tiaray Razafindranovona, « **Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes** », Insee Première, n° 1795, mars 2020.
- > (2) Stéphanie Durieux, Carole Zampini, « **En Vaucluse, les mères sont très exposées à la pauvreté** », Inégalités sociales femmes-hommes, Insee Flash n° 55, Provence-Alpes-Côte d'Azur, mars 2019.
- > (3) « **Femmes et hommes, l'égalité en question (Édition 2022)** », Insee Références, mars 2022, 120-121.
- > (4) Simon Georges-Kot, « **Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé** », Insee Première, n° 1803, juin 2020.
- > (5) « **Les inégalités professionnelles entre femmes et hommes** » [🔗](#), Dares, 12 juin 2018.
- > (6) « **La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes 2021** » [🔗](#), Agence Nationale de Cohésion des Territoires/observatoire des Territoires.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Direction de la publication : Valérie Roux